PV de la RIP (Réunion d'Information Préalable) du lundi 25 août 2025 à 19h00

pour le projet de SRL CATOULE représenté par Mr Robin DEVILLERS/ Demande de permis unique pour l'extension d'une exploitation agricole autorisée (sise Chaussée Romaine 2 à Geer)par la construction de deux poulaillers portant la capacité de l'élevage avicole de 132.000 à 220.000 places de poulets à l'engraissement

Président de la Réunion : Pierre-Philippe DUMONT, Bourgmestre
Demandeur : Robin DEVILLERS
Etude d'incidence : Goupe AEP - Xavier DESIMPLE

PRESENTATIONS/ INTRODUCTION :

Robin Devillers :
Bonjour à tous, je souhaite partager avec vous un projet important pour notre exploitation. La construction de deux poulaillers qui permettront de passer notre capacitée 132.000 à 220.000 poulets à l'engraissement. Je sais que lorsque l'on parle d'agrandissement d'élevage, cela peut susciter des interrogations, voire des inquiétudes. C'est normal, et c'est pour cela que nous allons souhaiter vous présenter ce projet en toute transparence, afin de répondre à vos questions et de vous montrer que nous avons pensé aux impacts, aux contraintes et à des solutions adaptables. Mais avant tout, je voudrais vous rappeler une chose importante.

Notre élevage, c'est une exploitation familiale. Nous y mettons tout notre cœur, tout notre travail et nous en sommes fiers. C'est ici que nous vivons, c'est ici que nous travaillons et c'est ici que nous voulons continuer à investir.

Cet agrandissement ne se limite pas juste à accueillir plus de poulets. C'est aussi l'occasion d'investir dans des bâtiments modernes, mieux isolés, plus économes en énergie et respectueux des normes de bien-être animal et de protection de l'environnement. Notre objectif est clair, produire de manière responsable en tenant compte des attentes de la société, de la santé des animaux, de la qualité de l'air, de l'eau et de nos voisins.

Nous nous battons aussi pour la jeunesse agricole en Belgique et en Europe. Trop de jeunes n'osent plus reprendre une ferme par manque de perspective. Nous, on veut montrer qu'il y a un avenir, qu'on peut croire en notre métier et qu'on peut produire ici, en Europe, les aliments dont nous avons tous besoin.

Car, soyons honnêtes, l'alimentation du futur doit venir de nos campagnes et pas de l'autre bout du monde. Nous croyons que ce projet peut être bénéfique non seulement pour notre exploitation et ceux qui y travaillent, mais aussi pour la dynamique économique locale, en maintenant une activité agricole vivante et pérenne dans notre région. Je vous propose donc que nous en parlions ensemble, que nous vous présentions les détails concrets et surtout que nous prenions le temps d'écouter vos remarques et vos préoccupations.

Ce dialogue est essentiel pour avancer de manière constructive. Merci de votre attention.

P-Ph. DUMONT :

Merci, M. Devillers, Merci, Robin. Permettez-moi, en ma qualité de Bourgmestre de la Commune de Geer, de vous préciser un petit peu le cadre. Permettez-moi d'abord aussi de vous remercier pour votre présence, parce que je pense que c'est important de venir chercher les bonnes informations.

Je pense que c'est important d'avoir l'information en direct et d'éviter tout ce qui peut être rapporté par diverses personnes qui risquent, à un moment donné, peut-être aussi de déformer ou de faire peur en fonction des intérêts particuliers. L'objectif, donc, de cette réunion, c'est de permettre aux demandeurs, dans un premier temps, de présenter son projet. C'est bien normal.

De donner au public, c'est important aussi l'opportunité de s'informer, de faire des remarques, suggestions ou proposer des alternatives, ce n'est pas moi qui le dis, c'est prévu, d'identifier les points clés à inclure dans l'étude d'incidence du projet. En termes de législation et de cadre, cette procédure est régie par le Code de l'Environnement en Wallonie.

La réunion d'information préalable est obligatoire pour les projets de catégorie B. C'est le cas. Elle a lieu avant la demande de permis.

Il ne s'agit pas, à ce stade-ci, d'une enquête publique, mais sert à alimenter l'étude d'incidence qui viendra plus tard. En termes de déroulement, il y a une présentation qui va être faite. Le demandeur présente donc son projet au public pendant un temps qui sera estimé ou plus ou moins annoncé de 15 à 20 minutes.

Le temps de l'observation, le public peut poser des questions et mettre ses observations, suggestions oralement lors de la réunion ou par écrit, j'en préciserai les modalités après. Cette réunion fait l'objet d'un enregistrement. Il pourra être consulté à distance dans les deux jours qui suivent la tenue de la réunion, de la présente réunion.

Il sera disponible, je pense, on me promet, dès demain, je ne mets pas la pression, sur le site de la commune de Geer. Pour les plus impatients d'entre vous, on espère que ce sera le cas demain.

La suite de la procédure, c'est important. Les remarques sont envoyées aux demandeurs et au collège qui est compétent en matière d'urbanisme communal dans les 15 jours suivant la réunion.

Élément important, une liste va passer. Je vois que certaines personnes sont peut-être déjà en train de la remplir ou pas, non.

Le document est là, on va le faire circuler. Je vous demanderai à chacun de mettre vos noms, prénoms puisque vous êtes présents à la réunion d'aujourd'hui. Et lors de la partie questions-réponses, on va essayer de prendre en compte les bonnes propositions et de faire dans l'ordre d'éviter la cacophonie ou de couper la parole.

J'espère que ce ne sera pas le cas. Toutefois, il y a une petite précision. Vous pouvez demander que chaque personne qui voudra prendre la parole se présente.

Je dis ça aussi dans un souci de rédaction pour que la personne qui va rédiger le PV puisse quand même avoir le temps aussi de mettre des différents éléments.

Y a-t-il des questions par rapport à ça ? Donc, je pense qu'on peut passer à la partie présentation du projet.

Robin Devillers :
Oui, en quelques photos, quelques diapos, je voulais vous montrer les lieux actuels et puis le projet qui se trouve en bleu. On a la poulailler numéro 5 qui est juste là. Et on dirait le 6 et le 7. C'est les deux de gauche avec un bassin d'orage en dessous.

Xavier Desimple pour le bureau d'étude:
Bonjour. Moi, je me présente. Je suis Xavier Desimple, agronome de formation et je représente le bureau d'études agréé en environnement, en études d'incidence sur l'environnement plus spécifiquement.

Parce qu'en fait, on est dans le cadre d'un projet de classe 1. Donc, il y a une augmentation de la capacité d'hébergement de 132 à 220 000 par la construction de deux nouveaux poulaillers. Donc, au niveau des permis, il y a différentes catégories. Vous avez les projets non classés.

Qui ne demandent aucune démarche sur le plan de l'environnement. Vous avez les projets de classe 3 qui demandent aucune démarche particulière si c'est une déclaration à l'autorité communale. Déclaration qui est enregistrée dans le mois.

Il y a les dossiers de classe 2 qui correspondent à une demande de permis d'environnement. Je ne vous parle pas de l'aspect urbanistique. Quand il y a un permis d'urbanisme, on parle de permis unique.

Dans le cadre des volailles, la limite ici, on est à plus de 300 mètres d'un récepteur sensible. Donc, les classes 2, c'est en deçà de 40 000 places de volailles. Au-delà, 40 000 et une places de volailles, on parle d'établissement dit de classe 1. Ici, nous sommes déjà dans un établissement de classe 1 qui dispose de 132 000 places de volailles.

On va passer à 220 000. Il y a une augmentation dite significative. Donc, on parle de 25 %. Il y a lieu de demander une nouvelle procédure de permis d'environnement, de permis d'urbanisme, de permis unique, pour ici, en l'occurrence, 220 000 places de volailles.

Alors, au niveau, on est dans une procédure particulière. La première étape, on est bien dans la première étape. Il y a eu quelques étapes préalables chez le demandeur.

C'est la définition. Donc, les préalables, l'étude d'incidence, il y a eu la définition. Comme vous avez dit, les trois procédures.

Il y a eu la réalisation d'un avant-projet par le demandeur, en l'occurrence avec un architecte, ici, M. Cornet. Il y a eu un choix de bureau d'études. M. de Villers a dû transmettre le choix du bureau d'études qui a dû être validé par le gouvernement et par les autorités.

Et puis, le préalable fondamental au démarrage de la séance d'études d'incidence, c'est évidemment l'organisation de la présente séance. Une fois que la séance d'information préalable est réalisée, que le PV est transmis à l'auteur d'études d'incidence sous 15 jours, 3 semaines, transmis aussi à l'administration, on va commencer notre travail.

Donc, le travail, il y a sur l'étude d'incidence, on compte 3 points. On va avoir différents, , sujets qui seront abordés, je reviendrai après, donc globalement, on parle de 3 mois. Une fois que l'étude d'incidence est finalisée, une note importante de l'étude d'incidence, c'est les suggestions des améliorations, des mesures d'amélioration, qui seront déposées auprès du demandeur, qui devra répondre à ces différentes questions, suggestions, et transmettre ça à son architecte en vue de la finalisation du projet.

Une fois que ce projet est finalisé, l'étude d'incidence, le dossier de demande, etc., sont déposées à la commune, à l'administration communale. La commune, le collège est autorité compétente, c'est lui qui délivre le permis, mais l'instruction technique, dirons-nous, est faite par des services extérieurs, au niveau du fonctionnaire délégué pour l'aspect urbanistique, du fonctionnaire technique pour l'aspect environnement. Vous avez encore plein d'administrations parallèles, l'administration de l'eau, l'administration de l'agriculture, prévention des pollutions, décrets sols, etc., qui vont intervenir, qui vont devoir donner leur avis.

Tous ces avis seront collectés par le service du fonctionnaire technique à Liège, qui au terme de l'instruction enverra au niveau de l'autorité un rapport de synthèse et l'autorité prendra décision sur base de ce rapport. Ce rapport, il n'est pas obligé de le suivre, donc l'autorité communale, le collège peut délivrer le permis si le rapport est défavorable, peut refuser le permis si le rapport est favorable. Une fois que le dossier de demande sera considéré comme complet et recevable, une enquête publique va démarrer.

Donc ça, ici, aujourd'hui, la séance de présentation publique, c'est la première phase de consultation dite publique. La deuxième phase, ce sera la séance d'enquête publique qui sera organisée pendant un mois au terme de laquelle la commune transmettra le PV de clôture au fonctionnaire chargé de l'instruction du dossier. À notre niveau, au niveau de l'étude d'incidence, notre travail sera validé par le pôle environnement qui est une instance on va dire para, on va dire statale, enseignant le Conseil Wallon d'environnement durable.

Ces gens-là nous déterminent notre bulletin, ces gens-là contrôlent la qualité de notre travail et ces gens-là nous délivrent tous les trois ans notre agrément. Donc pour pouvoir faire ce genre d'études d'incidence, nous devons avoir des compétences en interne et être agréés au niveau de la région. Donc comme je vous l'ai dit, j'ai un petit peu mélangé, une fois que l'élaboration du rapport de synthèse est faite par l'administration, c'est la décision de l'autorité.

On compte, on imagine une décision d'ici 8-9 mois. Donc, le but de l'arrivée en information publique, c'est informer officiellement, vous informer du projet de M. De Villers et de permettre à la population d'émettre ses remarques, suggestions alternatives. Le but ici, c'est de collecter de l'information.

Donc, c'est vraiment la base de notre travail. Bon, évidemment, une étude d'incidence est charpentée sur base d'un état initial, sur base d'une description de projet, sur base d'une élaboration des incidences. Alors évidemment, on va parler de charroi, on va parler d'odeur, on va parler d'eau, on va parler de vent, on va parler de paysage, on va parler de de nuisible, on va parler énormément de sujets dans le cadre de l'étude d'incidence qui se clôturent par un chapitre les fameuses mesures.

Donc, l'élément important aujourd'hui, c'est nous poser les questions qui seront répondues dans le cadre de l'étude d'incidence. C'est vraiment un élément important, fondamental de la procédure d'évaluation. Alors, comme l'a dit M. le bourgmestre, aujourd'hui, on va collecter de l'information, mais aussi vous pouvez envoyer mail, etc., la commune, courrier, aller oralement poser vos questions.

Toutes ces questions-là vont faire l'objet d'un PV qui sera transmis, qui sera transmis officiellement. Donc, avant le 9 septembre, 15 jours, à partir de demain

Donc, pour revenir à l'organisation de l'étude d'incidence, la première étape, c'est l'analyse de la situation environnementale actuelle sur plein de sujets, sol, sous-sol, etc. Puis, une description détaillée du projet. M. Devillers, j'ai entendu qu'il allait, modifier ou certaines choses au niveau des poulaillers pour optimiser l'énergie, etc.

Tout ça sera synthétisé dans l'étude d'incidence. Ensuite, le chapitre essentiel concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement. Et enfin, les mesures prises pour amélioration et suggestion.

Alors, il y a deux types de mesures, traditionnellement, au niveau des incidences. Vous avez les mesures externes, assez rares dans le domaine agricole, par exemple, dans le cas d'un permis d'urbanisation, suggérer l'implantation d'un giratoire, des choses comme ça, au niveau agricole, c'est extrêmement rare. Et les mesures internes, qui s'adressent aux promoteurs, elles ne sont pas contraignantes.

Ça veut dire que si le bureau d'études établit des mesures, le demandeur n'est pas obligé de les suivre. Mais chaque non suivi doit être justifié et motivé. Ça fait partie d'une note essentielle dans le cadre de la procédure qui est transmise aux fonctionnaires techniques.

Et le projet qui va devoir être déposé, ce sera celui qui a été analysé au niveau de l'étude d'incidence. pas question de le modifier sensiblement, parce qu'en fait, nous devons alors recommencer la procédure.

Voilà globalement ce que je pouvais vous dire concernant l'étude d'incidence. Maintenant, il va à vous de poser des questions et d'acter des choses au pv.

Merci.

QUESTIONS/ REPONSES

P-Ph. Dumont :
Je suppose qu'il y a peut-être quelques questions qui pourraient venir maintenant sur le projet en lui-même. C'est toujours un moment où une personne est censée se lancer, ou va oser se lancer.

Philippe Leruitte :
J'habite à Lens-Saint-Servais. J'aurais voulu savoir… Je ne connais pas du tout l'entreprise : comment est-ce qu'elle fonctionne ? Vous engraissez des poulets, mais comment ça fonctionne ?

Robin Devillers :
Nous recevons les poussins d'un jour, 40 grammes, et nous les élevons pendant une quarantaine de jours.
Nous faisons 7 lots et demi par an, et ils partent à l'âge de, pour les premiers, 35 jours, et pour les suivants, 42 jours.

Philippe Leruitte :
Et vous les nourrissez comment, alors ?

Robin Devillers :
Alors, je les nourris avec de la farine, fournie par une firme bien spécifique, et avec des céréales qui viennent d'ici, de la ferme.

Philippe Leruitte :
Et qui viennent ?

Robin Devillers :
De chez nous, de la ferme.

Philippe Leruitte :
Non, mais je veux dire… les céréales ?

Robin Devillers :
Les céréales viennent d'ici, de la ferme.

Philippe Leruitte :
Maintenant, autre question : avec le nombre de poulets que vous avez, comment fait-on pour les garder en bonne santé, quand ils sont tous ensemble, comme ça, dans de grands poulaillers ?

Robin Devillers :
On les garde tout simplement. On fait très attention, on ne laisse entrer personne sur l'exploitation. C'est très rare qu'on doive traiter, vraiment très rare.

Philippe Leruitte :
Et quand vous traitez, vous utilisez quoi comme type de produit ?

Robin Devillers :
Comme chez l'humain : un antibiotique, tout simplement. On est contrôlés par l'AB Register, on est sur une liste. Il y en a qui sont dans le vif, moi pour l'instant, depuis des dizaines d'années, et depuis que j'ai commencé à presque 27 ans, j'ai toujours été dans le vert.
On n'utilise quasiment rien. Ça, c'est une force. Voilà… C'est comme chez nous : il y a des fois où vous tombez sur un lot, une étape, puis une autre… Ça ne se transmet pas. Là, vous devez traiter un peu plus, et les autres n'ont rien du tout. Mais ici, sur la dernière année, si j'ai utilisé 3 kilos d'antibiotiques pour 130 000 poulets, c'est beaucoup.

Philippe Leruitte :
À qui s'adressent les poulets ? Quel est le marché ? Qui sont les acheteurs ?

Robin Devillers :
Les acheteurs sont belges, les abattoirs sont belges. Oui, ici on a deux chartes : Colruyt et Delhaize. Et c'est suivi par Belleplume.
C'est Belleplume qui coordonne le contrôle du bien-être et de l'exploitation.

Philippe Leruitte :
On va avoir des photos de l'élevage, de ce qu'il se passe dans les poulaillers ?
Je vous pose la question parce que j'ai moi-même des poules, et chez moi elles courent dans le jardin. Donc je suppose qu'ici, elles ne courent pas dans le jardin ?

Robin Devillers :
Elles courent, elles courent dans la paille. Non, je n'ai pas de photos… Je peux aller vous montrer. Ils ont 11 jours aujourd'hui, et je peux aller vous montrer les poussins.

Philippe Leruitte :

Donc on peut y aller sans contaminer.

Robin Devillers :
Je vous ferai passer sur un désinfectant avant.

Renier Dominique :
Je suis le premier voisin ici, sur la chaussée.
Ma crainte, c'est l'odeur. Heureusement, c'est une dizaine de jours sur l'année. Il y a des techniques pour avoir moins d'odeurs ? Parce qu'il y a vraiment une odeur : certains jours je ne sais pas ouvrir ma fenêtre.

Robin Devillers :
Oui, comme vous dites, c'est 10 jours par an. On a déjà fait beaucoup ici. Ils sont aussi suivis par des échangeurs de chaleur.
Donc c'était un échange air-air. L'air expulsé ici… C'est vrai qu'on avait fait la demande, à l'époque, pour voir s'il y avait moyen de mettre des cheminées un peu plus hautes. Mais je ne sais pas si remonter les cheminées de 3, 4, 5 ou 6 mètres… niveau esthétique, ce n'est pas très beau. Mais on pourrait faire un essai.

Renier Dominique :
Moi, c'est l'odeur. C'est tout à fait normal que vous gagniez votre vie, c'est logique.
Suivant la direction du vent, je ne sais pas ouvrir ma fenêtre.
Ça sent meilleur que le cochon, c'est vrai, mais techniquement est-ce qu'on sait faire quelque chose ?

Robin Devillers :
On nous demande de faire des essais sur des amas de lin.
Ici, sur l'exploitation, on a la paille. J'ai voulu investir dans une machine pour transformer ma paille en bouchons, et mettre les bouchons sur le sol, comme ils font dans certaines étables, avec des amas de lin. Alors oui, le béton se dégrade beaucoup plus vite, ça c'est un souci pour l'étable.
Les poulets sont plus en contact avec le béton. Ça ne gêne pas. Je préfère qu'ils aient toujours une bonne couche de paille.
On préconise toujours 1 kg. Je mets toujours 1,5 à 2 kg de paille par mètre carré pour avoir

une bonne couche.
Ça fait une couche de 6-7 cm avec la pailleuse. Je suis un peu frileux de mettre des bouchons en contact avec le béton. Mais au niveau odeur, ça pourrait améliorer.
Ça pourrait évidemment améliorer, mais bon… l'odeur des poulets reste l'odeur des poulets.

Christian Breuls :
Quelles sont les techniques à mettre en œuvre pour être moins énergivore ?

Robin Devillers :
Comme j'ai déjà fait sur les 4 précédentes. Ici, on ne l'a pas fait sur la cinquième parce que l'orientation solaire n'est pas terrible.
Dans le projet, c'est de mettre des batteries, donc de remplir tous les toits de panneaux et de stocker l'énergie, mais à grande échelle. C'est dommage pour RESA et pour les distributeurs, mais j'ai envie de tourner en autonomie.

Mme Pondant :
Est-ce qu'on pourra venir chercher des poulets et des œufs ?

Robin Devillers :
Malheureusement, non. Et des œufs, de toute façon, je n'en fais pas. C'est simplement de la viande. C'est contracté avec des abattoirs. J'essaie de ne faire rentrer personne d'autre que les machines et les camions désinfectés, et personne d'autre sur l'exploitation, pour éviter les contaminations.

Valérie Zannol :
Combien de m³ d'air à l'heure est-ce que vous brassez actuellement avec votre infrastructure, et combien après ?

Robin Devillers :
C'est très technique. Tout dépend de la période de l'année et de l'âge des poulets. Par étable, pour 22 000 poulets, quand il fait très chaud, on est à une capacité de 200 000 m³/heure.

Valérie Zannol :
Ça a un impact olfactif ?

Robin Devillers :
Oui, forcément. Je vais être sincère avec vous.
Le pourcentage, tu as parlé de 25 % tantôt, mais ici…

Xavier Desimple :
J'ai parlé de 25 % pour l'augmentation du nombre de volailles. Mais au niveau odeur, de toute façon… Au niveau odeur, on fera une définition et un calcul des rayons d'odeur dans le cadre de l'étude d'incidences. Maintenant, je peux juste vous dire que ce n'est pas linéaire au nombre.
Voilà. S'il y a un brassage d'un grand volume, il y a dilution des odeurs. Je peux juste vous dire ça.
Après, par rapport aux rayons, il y aura une évaluation qui sera faite par rapport à la position des maisons. Bien entendu, la réflexion du monsieur, du voisin le plus proche, sera prise en compte. On fera un modèle comme en 2010.

Robin Devillers :
Oui, on avait mis des échangeurs, mais trop petits.
J'avais mis des 9 000 m³ pour les petites étables. En 2016, j'ai changé les 4 machines et on a mis des 13 000 m³ et une de 25 000 pour la dernière. Et donc, il y aura 2 × 25 000 pour les 2 nouvelles.
C'est certain, je ne vais plus travailler sans ça. Je ne sais pas si vous avez vu une différence depuis 2010, mais avant, il y avait 2 petites étables qui, à mon avis, sentaient plus que les 5 maintenant. Oui, mais ça sentait plus à l'époque parce que, justement, le fumier était humide. Ici, quand on échange, l'humidité dans le bâtiment ne dépasse jamais les 60 %. C'est peu

Amélie Dabompré :
En parlant de nuisances olfactives, est-ce que vous prévoyez d'utiliser plusieurs modèles ? On ne prend pas un seul modèle, mais par exemple les méthodes de calcul suisses, allemandes ?

Xavier Desimple :
Il y a 6 modèles qui sont théorisés et validés, entre autres la méthode de calcul wallonne, celle qui avait fait l'objet d'une proposition de législation, d'un arrêté. Celui-ci n'est malheureusement pas passé parce que c'était trop contraignant pour les gens qui habitaient dans les villages, qui n'avaient pas la chance de pouvoir avoir des installations permettant ce genre de choses, puisqu'ils étaient directement rejetés.
Mais il y a 6 méthodes qui seront évaluées, et aussi une réflexion concernant l'université de l'UCL (je ne sais pas si c'est Arlon) qui avait fait une analyse critique des différentes méthodes. Elles seront toutes évaluées et calculées. Elles seront dans l'étude, oui.

Christian Vandebereg :
Deux questions : sur la mortalité, quel est le taux moyen que vous avez ? Et deuxième question : que fait-on des déchets, des fumiers, etc. ?

Robin Devillers :
Le taux de mortalité : il y a une dizaine d'années, on était aux alentours de 3 %. Ici, sur la dernière année, on était aux alentours de 2 à 2,2 %, malgré les fortes chaleurs.
Le fumier est valorisé dans toutes les fermes aux alentours, en épandage.

Sabrina Pallen :
Le bassin d'orage est existant ou à réaliser ?

Robin Devillers :
À réaliser.

Sabrina Pallen :
Quel va être son rôle ?

Robin Devillers :
Retenir les eaux. Il y aura 4 000 m² supplémentaires, plus la dalle extérieure. Je ne mets pas ça dans le fossé directement ; je n'attends même pas l'étude. Pour celle-ci, on a mis 50 000 m³, on l'a enterré. Je pensais directement mettre un bassin.

Sabrina Pallen :
Donc toutes les eaux vont dans ce bassin ?

Robin Devillers :
Exactement, oui.

Sabrina Pallen :
Il est dimensionné par le bureau d'étude ?

Xavier :
Nous, on va devoir donner une critique concernant la réalisation du bassin d'orage. Il faut savoir que dans tous les projets, on ne chipote pas. Ici, l'architecte a mis « bassin d'orage », mais il faudra penser « bassin d'infiltration ». On aura un rejet uniquement en cas d'extrême pluviométrie. Traditionnellement, on utilise une pluviométrie statistique de 25 ans de retour, donc c'est déjà extrême, et un temps de tampon de 45/48 heures. Le bassin est donc censé se vider en 48 h. Celui-là sera dimensionné. On ne chipote plus.

Mme Gera :
Je ne suis pas incommodée par les odeurs, mais je suis interpellée par le côté éthique. 132 000 déjà… je suppose qu'on ne les considère pas comme des poulets plein air ? J'espère, car je vais chez Colruyt. Et arriver à 220 000… pourquoi ?

Robin Devillers :
La demande, tout simplement. La demande de viande blanche. La Belgique exporte quand même, et on n'en produit pas assez.

Mme Gera :
Ce sont donc des petits poussins qui viennent d'un incubateur, ce n'est déjà pas top d'un point de vue éthique pour l'animal. Et deuxièmement, ils sont élevés sans lumière extérieure. Moi je ne trouve pas ça correct.

Robin Devillers :
Dans toutes les chartes du bien-être animal, il y a beaucoup de choses qui vont être mises en place. Déjà la lumière extérieure, que je n'ai pas encore dans les bâtiments ici : j'étais un an trop tard. Je serai obligé de mettre la lumière naturelle dans toutes les étables, et puis des jouets qu'on met à leur disposition. Ici, on fera des petits ballots de paille qu'on mettra dans toutes les étables. C'est une obligation : quand il y a des contrôles, c'est inopiné, donc ils doivent être mis.
À ce stade, nous n'avons pas d'autres obligations légales, mais dès qu'on en aura, on les mettra en place. Je ne joue pas avec le feu, je suis la législation et je mets en place ce que je dois mettre.

Mme Gera :
Ce sont donc de simples poulets vendus à 4 € du kilo, pas grand-chose. Ce ne sont pas de « bons » poulets.

Robin Devillers :
C'est la demande. Le poulet blanc industriel, comme on l'appelle, représente 90 % de la production.

Mme Gera :
Et vous êtes fier de produire ça ? À notre époque ? Moi je ne serais pas fière. Même si tout fermier doit vivre. Et je suis interpellée par le fait que vous voulez encore en mettre plus : ce n'est pas l'éthique actuelle, théoriquement.

Robin Devillers :
Comme je l'ai dit, je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose. Je préfère que ce soit moi qui le fasse ici, plutôt que de faire venir des poulets du Brésil, dans quelles conditions et avec quels produits derrière… Les gens doivent manger, c'est une demande.

P-Ph. Dumont :
Écoutez, je pense que nous avons bien compris votre position et votre avis. Il est clairement expliqué : vous n'aimez pas ce type d'élevage. Il est bien régi par la loi, je pense que le producteur le respecte, et je respecte aussi votre avis. On va recentrer les questions. Ce n'est pas un jugement, vous avez parfaitement le droit.

Amélie Dabompré :
Je ne connais pas les chartes Colruyt ou Delhaize, mais ce sont les poulets standard ?

Robin Devillers :
Oui, il est contrôlé par Belleplume. Et quand ils voient quelque chose qui cloche, je dois directement faire appel à l'AFSCA, qui vient directement sur place.

Amélie Dabompré :
Vous mettez combien de poulets au m² ?

Robin Devillers :
22 au début. À 35 jours, on est plus à 15, et je ne peux pas dépasser 42 kg par m² pour l'instant. Et je suis entre 40,5 et 41.

Christian Breuls :
Par rapport à l'aspect visuel, il y a une ceinture végétale prévue. Ce sera quel type ?

Robin Devillers :
Je ne sais pas ce que la commune exigera de mettre. Pour l'instant, j'ai mis 5 essences. C'est la 3e fois que j'arrache les haies. Je les mets directement et ça pousse assez vite. C'est un peu dommage, je vais essayer de la récupérer pour la mettre ailleurs. Ici, je suis à 5 essences : du houx, du hêtre, du charme.

Catherine Gazon :
J'essaie de comprendre le plan. La route visible descend vers le village. Et où est la chaussée romaine ? C'est donc 3 bâtiments que vous ajoutez ?

Robin Devillers :
La chaussée est ici, devant. Et j'ajoute deux bâtiments. Voilà, l'existant est à droite.

Christian Breuls :
Combien d'emplois y aura-t-il sur l'exploitation ?

Robin Devillers :
C'est très large. Ici, sur l'exploitation, avec Noha, ça ne suffira pas, on va devoir se faire épauler. Papa aide encore beaucoup. Il faut regarder plus large que ça : il y a l'équipe vétérinaire, les firmes d'aliments, les équipes de chargement/déchargement, les équipes de nettoyage, les équipes de désinfection. À la mise en place, on a besoin d'aide pour décharger les poussins. Je ne sais pas dire combien exactement.

P-Ph. Dumont :
S'il n'y a plus de questions, je vous remercie pour votre présence et pour les questions qui vont demander réflexion et analyse.
N'hésitez pas, comme mentionné dans la suite de la procédure, à consulter et à envoyer vos demandes par écrit à l'Administration communale et à l'auteur.
Bonne soirée.